

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFÈTE DU CHER

Bourges, le 15 octobre 2015

DÉCISION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU 15 OCTOBRE 2015

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial s'est réunie le jeudi 15 octobre 2015 à la préfecture du Cher.

Lors de cette réunion, le dossier suivant a été examiné :

- Demande d'autorisation d'exploitation commerciale :

déposée par : SA L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES,
24 rue Auguste Chabrières
75015 PARIS

Projet : **Extension d'un ensemble commercial par la création de 9 cellules**

à Vierzon (18100) – avenue Maréchal de Lattre de Tassigny

Surface de vente demandée : **2 667 m²**

La CDAC a refusé l'autorisation sollicitée à l'unanimité des membres présents :

- **8 avis défavorables**

Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle – 02.48.67.34.36 – pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher – Place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18020 BOURGES Cedex –

TEL. : 02 48 67 18 18 – Télécopie : 02 48 67 34 37 – www.cher.gouv.fr